
LA TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES



La taxe carbone aux frontières

Bonjour à toutes et à tous, chers Shifters. Voici le Troisième bulletin d'informations de notre association.

Voici un résumé de l'intervention d'Aloun sur la Taxe Carbone aux frontières.

La Taxe Carbone, que nous appelons tous de nos vœux, ne pourra pas se mettre en place de manière coordonnée sur l'ensemble des 197 pays de la planète. Alors, mettons-la en place en France ou en Europe et les autres pays suivront, une fois que ses bienfaits seront prouvés chez nous. Derrière cette bonne idée se cache le problème de la **Fuite Carbone**. La fuite carbone s'apparente à une délocalisation induite non pas par un coût de travail plus cher mais par un coût du carbone plus cher. Les moyens de production impactés par ce surcoût auront tendance à se délocaliser dans des zones non touchées par cette taxe. Par exemple, les industries du ciment et de l'acier, très émettrices de CO₂ seront tentées par un départ. Pour contrer ces

départs, plusieurs solutions sont envisageables.

La solution la plus simple serait une **taxe carbone aux frontières** : en taxant les produits importés à la frontières. Mais sa mise en oeuvre est complexe et elle risque d'entraîner des représailles commerciales.

Les **quotas gratuits**, une alternative à la taxe aux frontières. Les entreprises très soumises à ce phénomène de fuites reçoivent des quotas de CO2 gratuits et les autres des quotas payants. L'avantage est de différencier ces 2 catégories. Autres avantages des quotas, sa connotation est plus vendeuse que la taxe. Par contre, son efficacité est beaucoup moins grande.

L'autre solutions serait **l'inclusion des pays importateurs dans le système de quotas payants**. Mais ce système implique la mise en place d'un ajustement accepté par les parties prenantes et surtout en accord avec les règles de l'**OMC** et du **GATT** (General Agreement on Tariffs and Trade - Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce). Pour les deux dernières solutions, il convient d'utiliser les articles traitant des exceptions du GATT afin de créer un système légitime et irréprochable. Vous trouverez les détails de ces exceptions dans la présentation sur le lien suivant:

http://benevoles-tsp.org/MediaWiki/images/0/07/Pr%C3%A9sentation_sur_les_m%C3%A9canismes_d%27inclusion_carbone_aux fronti%C3%A8res - 2015.06.21 - v1.pdf

Pour approfondir, je vous recommande la lecture de l'article d'Alain GrandJean sur ce sujet:

<https://alaingrandjean.fr/2016/02/18/signal-prix-carbone-et-negociations-climat-reperes/>

Enfin, suite à la consultation du bureau auprès de vous, chers shifters, le sujet transverse qui va nous occuper toute l'année 2016 sera la diffusion de nos activités. Et ce chantier a un nom **TEACH THE SHIFT**, une équipe va donc se former afin de définir un plan d'action. de nombreuses questions se posent: quelles cibles, quels moyens, quels messages, quels retours? Bref. nous reviendrons vers vous dans quelques mois avec un plan d'action.

- Les fuites carbonées sont limitées à des secteurs et sous-secteurs précis (à 20€/tCO2)

Parades possibles	Avantages	Inconvénients
→ Quotas gratuits	+ simple + pas de risque commercial	- sort du scope les gros émetteurs
→ Taxe aux frontières		- très complexe
→ Inclusion des importateurs		- complexe

- Pour les deux dernières solutions, il convient d'utiliser les exceptions de l'article XX du GATT et pour cela :
 - Poursuivre des efforts conséquents vers un **accord mondial**.
 - Créer un système légitime et irréprochable en terme d'**égalité de traitement**
- Il conviendra également de gérer les conséquences diplomatiques de telles mesures.

Conclusions de la présentation faite lors de la réunion des shifters, lien disponible en fin d'article